

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES SEPT-DOULEURS
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
(QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure
de Mme Claudette Fraser
7001, chemin de l'Île,
Recouvrement du mur d'un appentis à la grange en tôle**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Qu'une dérogation mineure au règlement de zonage peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48 *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*** ;

Que Mme Claudette Fraser, ci-après nommé la requérante, a déposé le 14 septembre 2020 une demande de dérogation mineure concernant le recouvrement d'un appentis situé sur la face nord de la grange située au 7001, chemin de l'Île ;

Que la requérante désire que le conseil lui accorde une dérogation mineure permettant de mettre un recouvrement en tôle ;

Que la requérante affirme que le côté nord est plus vulnérable aux intempéries, que le côté nord de la grange possède déjà un recouvrement en tôle, la façade nord n'est pas visible du chemin et que ceci ne change rien à l'apparence du bâtiment ;

Que la requérante a acquitté les frais requis de la dite-demande ;

Que le Conseil municipal étudiera cette demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra au Centre communautaire de l'Île au 6203, chemin de l'Île, le **samedi 10 octobre 2020** à 9 h ;

Que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre ses observations et ses objections par écrit au directeur général avant la tenue de la séance du conseil.

**DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT**

Denis Cusson, directeur général